

PARIS, le 19 juillet 2005

RAPPORT DU COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le rapport du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) pour 2004 est publié le 19 juillet 2005¹. La version intégrale du rapport est disponible sur le site Internet du Comité (www.cecei.org).².

* *

Le contexte de l'activité du CECEI en 2004 a été marqué par l'achèvement de la mise en place et la mise en œuvre des dispositifs prévus par la loi sécurité financière du 1^{er} août 2003. La nouvelle procédure d'agrément des prestataires de services d'investissement sous la seule responsabilité du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, après avis de l'Autorité des marchés financiers, a ainsi permis une simplification des démarches pour les prestataires de services, dans le cadre de l'étroite collaboration entre les deux institutions. Le Comité a par ailleurs exercé ses nouvelles compétences en matière d'habilitation aux activités d'administration et de conservation d'instruments financiers et à celles de compensation.

Par ailleurs, les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la loi LSF en matière de démarchage bancaire et financier ont été adoptées, permettant au nouveau régime, reposant notamment sur la mise en place d'un fichier unique de démarcheurs tenu conjointement par l'Autorité des marchés financiers, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le Comité des entreprises des assurances et dont la gestion est confiée à la Banque de France, de devenir pleinement opérationnel à compter du 1^{er} avril 2005.

² Les listes des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement agréés figurent également sur ce site

¹ La version imprimée sera disponible fin juillet.

En 2004, le Comité s'est prononcé sur des restructurations de grande ampleur telles que l'évolution des structures du groupe des Caisses d'épargne, ainsi que sur des opérations de restructuration et de rationalisation des activités et des structures de nombreux groupes français et étrangers.

La restructuration du Groupe des caisses d'épargne fait suite à la redéfinition de son partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations. Après que l'ensemble des participations des deux groupes dans le secteur bancaire concurrentiel ait été apporté en 2001 à Eulia, la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance a pris le contrôle de cette dernière. Simultanément, la Caisse des dépôts et consignations prenait une participation de 35 % de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance, assumant ainsi clairement un rôle d'actionnaire stratégique à côté du « Groupe caisse d'épargne », l'actionnaire majoritaire. Parallèlement, la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance a pris, via des certificats d'investissement, une participation de 20 % en capital de chaque caisse d'épargne, permettant ainsi d'assurer un meilleur équilibre entre revenus issus de la banque de détail et de la banque d'investissement. Enfin, la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance s'est réorganisée autour de pôles métiers, exercés soit directement, soit via des filiales, et s'est renforcée, via des acquisitions externes, dans les pôles de l'immobilier et du financement des petites et moyennes entreprises.

2004 a également enregistré une importante restructuration du pôle public de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et de l'innovation avec la création d'une agence unique dénommée Oseo regroupant l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar), l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME) et la banque de développement des petites et moyennes entreprises (BDPME) restructurée, devenue Oseo BDPME.

De façon plus générale, les principaux groupes français et étrangers ont poursuivi la rationalisation de leurs structures, le plus souvent en rationalisant et fusionnant des filiales notamment à la suite d'acquisitions, mais également dans certains cas en créant de nouvelles filiales afin d'isoler certaines activités au sein de structures ad hoc dans le cadre d'une organisation par lignes de métier.

Dans le prolongement de la prise de contrôle en 2003 du groupe Crédit Lyonnais par le groupe Crédit agricole, ont ainsi été opérés des regroupements d'activités et de structures par lignes de métier, tels que l'apport des activités de banque de financement et d'investissement de Crédit Lyonnais SA à Calyon, ou encore la cession en interne de l'entreprise d'investissement Top Trades à CPR Online pour simplifier l'activité de courtage en ligne.

On citera aussi des réorganisations dans le groupe CIC (groupe Crédit mutuel), qui a poursuivi la simplification de ses structures du pôle de crédit-bail immobilier en faisant absorber par CMCIC Lease trois sociétés financières (Lorbail, Solybail et Sofebail). Par ailleurs, le Crédit municipal de Paris a filialisé au sein de la nouvelle banque CMP-Banque la totalité de son activité ne relevant pas du prêt sur gages.

Le groupe américain General Electric a poursuivi le développement et la réorganisation de ses activités financières en France à travers des opérations telles que le rachat de la société financière Canon Finance France, absorbée par la société GE Capital Equipement Finance, ou la création de deux nouvelles banques, GE Finance Participations SAS et GE Originations Bank SAS, plus orientées vers une clientèle d'entreprises européennes au moyen de la libre prestation de services, tandis que GE Money Bank a absorbé sa filiale Royal Saint Georges Banque.

Parmi les autres groupes étrangers, le groupe néerlandais ABN AMRO a transféré l'activité de ses filiales entreprises d'investissement ABN AMRO Fixed Income France et ABN AMRO Securities France à la succursale ABN AMRO Bank NV, tandis que, dans le groupe néerlandais ING, la société financière ING Lease France SA a absorbé sa filiale Acti-Bail. Le groupe de bancassurance belgonéerlandais Fortis a rationalisé ses activités de crédit-bail mobilier en faisant absorber sa filiale BGL-Bail par Fortis Lease et il a racheté la société de crédit-bail immobilier DIL France SA (DIL) qui a pris la dénomination Fortis Lease Immobilier France.

Au total, ce mouvement de restructurations s'est traduit par une nouvelle diminution du nombre d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement qui s'établissent respectivement au 31 décembre 2004 à 880 (dont 425 banques commerciales et mutualistes) et 156 (à comparer à 925 établissements de crédit en 2003, dont 432 banques, et 166 entreprises d'investissement; 1 085 établissements de crédit en 2000, dont 492 banques, et 183 entreprises d'investissement).

On observe maintenant un assez haut niveau de concentration dans le secteur bancaire français. En particulier depuis l'opération d'adossement du Crédit Lyonnais à Crédit agricole SA et la prise de contrôle par le groupe des Caisses d'épargne de CDC Ixis et d'Eulia, les six principaux groupes bancaires concentrent désormais plus de 80% des crédits et 90% des dépôts.

L'ouverture du secteur bancaire français aux intérêts étrangers est également confirmée. Parmi les banques commerciales (hors mutualistes), les banques contrôlées par des capitaux étrangers sont devenues les plus nombreuses depuis 1998 (164 sur un total de 299 en 2004). En termes de volume d'activité, la présence étrangère demeure toutefois globalement limitée : par rapport à l'ensemble des établissements présents en France, les banques étrangères représentaient à fin 2004 8,8% des crédits consentis à la clientèle non financière (à comparer à 36,5% pour les banques commerciales sous contrôle français) et 7,4% des dépôts (34% pour les banques commerciales françaises), le solde étant pour les établissements mutualistes et les sociétés financières.

Il convient enfin de noter la progression depuis 2000 du nombre des guichets bancaires permanents (indépendamment du nombre des distributeurs et guichets automatiques qui a plus que doublé en dix ans), passant de 25 657 en 2000 à 26 370 en 2004, et des effectifs employés (plus de 6% entre 2000 et 2003, tendance qui sera vraisemblablement confirmée en 2004).

* *

L'activité du CECEI en 2004 a été soutenue ainsi que le montre le nombre de décisions prises au cours de cet exercice. Au cours des 12 réunions qu'il a tenues, le Comité a prononcé 362 décisions individuelles : 281 ont concerné des établissements de crédit agréés en France, 6 des établissements agréés à Monaco et 75 des entreprises d'investissement. Concernant les établissements de crédit agréés en France le Comité a notamment autorisé 10 créations, 27 cessations d'activité et 26 changements de contrôle et, concernant les entreprises d'investissement, 3 créations, 8 cessations d'activité et 11 changements de contrôle.

**